



www.sgb.ch | www.uss.ch
Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°8

Berne, le 24 février 2008

Victoire étriquée de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises

Naufrage de la politique fiscale de Monsieur Merz sur le dos des travailleuses et travailleurs !

L'opposition de l'Union syndicale suisse (USS) à la réforme de l'imposition des entreprises Il s'est avéré payante. En effet,

- presque 50 pour cent des citoyennes et citoyens ont rejeté cette réforme ;
- la grande majorité des citoyennes et citoyens ont boycotté les urnes malgré une campagne de mobilisation qui a coûté 15 millions de francs aux milieux économiques et
- de nombreuses voix n'ont dit oui qu'à certaines mesures incontestées de la réforme.

Avec le résultat ridicule qu'elle a réalisé dans les urnes, la politique fiscale de Monsieur Merz et des partis bourgeois fait une nouvelle fois naufrage, après l'échec du paquet fiscal de 2004. Dans notre pays, une majorité de la population ne veut pas que les nantis et les entreprises s'octroient des cadeaux fiscaux sur le dos des bas et des moyens revenus. Il faut arrêter cette politique fiscale au profit de celles et ceux qui sont d'ores et déjà des privilégiés.

Pendant la campagne, même des partisans de la réforme ont critiqué le fait que le « hic » présenté par cette dernière était l'imposition partielle des dividendes, une mesure qui n'avait pas été mûrement réfléchi et n'était pas adaptée à l'effet recherché. Le traitement préférentiel injustifié et anti-constitutionnel accordé aux gros actionnaires n'a pu triompher d'extrême justesse dans les urnes que parce qu'il avait été placé dans un « paquet » avec des mesures, elles, incontestées, car favorables aux petites et moyennes entreprises.

Deux leçons sont à tirer de ce scrutin et de son issue :

1. La majorité des partis de droite acceptent manifestement sans sourciller un projet fiscal qui fera perdre à l'AVS 400 millions de francs chaque année. Leurs lamentations sur l'avenir soi-disant sombre de cette assurance sociale – par exemple lorsqu'il est question de financer une retraite flexible accessible à tout le monde – apparaissent ainsi pour ce qu'elles sont : hypocrites.

2. L'introduction de l'imposition partielle des dividendes entraînera un énorme allègement injustifié au profit des revenus du capital. Ce qui sera à compenser – tous les fiscalistes s'accordent aussi à le dire – par la rapide introduction d'un impôt sur les gains en capital. Un tel impôt a été rejeté il y a quelques années, car, ajouté à une imposition intégrale des dividendes, la charge supportée par les revenus du capital aurait alors été trop lourde selon les opposants. Cet argument est maintenant caduc.

En matière de politique fiscale, l'Union syndicale suisse (USS) continuera à veiller à ce que l'État dispose de moyens suffisants, prélevés en fonction de la capacité économique des uns et des autres, pour être à la fois social et performant. Elle combattra par tous les moyens la baisse de l'impôt sur les bénéfices et les nouveaux cadeaux fiscaux pour les nantis déjà à nouveau demandés par les milieux économiques et la droite politique. Elle sait qu'une majorité des Suissesse et des Suisses est de son côté.

Daniel Lampart (079-205 69 11), économiste en chef de l'USS, Pierre-Alain Gentil (079 250 37 11), vice-président de l'USS, Jean-Claude Rennwald (079 318 56 12), vice-président de l'USS, et Jean Christophe Schwaab (078 690 35 09), secrétaire central de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.